

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
en date du 23 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 du mois de Mai à 20 h 15, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Aurélie GAUTIER, Patrick LAMORT, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN,

Absents excusés : Jean-Luc EPRINCHARD donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Daniel THIOT donne pouvoir à Céline RIVOLET ; Elodie ROULLET donne pouvoir à Aurélie GAUTIER.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 avril 2022 celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I – Travaux sanitaires de l'école

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'agrandissement des sanitaires du groupe scolaire Pierre Caillet.

Monsieur le Maire précise que le 16 mai avec les adjoints, ils ont reçu Mme MISEREY, du cabinet d'architecture TEMIS, en charge des dossiers pour la construction du bloc sanitaires. Elle était accompagnée des entreprises BME Economiste et d'ACE bureau d'études d'ingénierie.

Suite à la forte hausse des matériaux, l'estimatif budgétaire est beaucoup plus élevé que lors de l'étude initiale. Cela nécessite que l'on s'interroge sur la poursuite de ce projet ou sur son amendement.

Les élus s'accordent pour supprimer l'option de construction d'une classe supplémentaire en prévision de l'avenir ainsi que le couloir (et sa verrière) d'accès à la future classe. La construction du nouveau bloc sanitaire est jugée indispensable, d'autre part une subvention obtenue de 63 560 euros pourrait être perdue si le projet était à nouveau reporté. Avec ces modifications le budget sera plus proche des estimations initiales.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de demander ces modifications au cabinet d'architecture TEMIS. Le point sera à nouveau à l'ordre du jour au prochain conseil du lundi 20 juin. Le permis de construire intégrant ces modifications sera déposé et le lancement des appels d'offres sera prévu en septembre.

II – Droit de place et subvention exceptionnelle

2022-037

Pour la fête de la musique, l'association « la patte d'oie » tiendra la buvette mais a décidé de confier la restauration à un traiteur.

Le conseil municipal fixe le montant du droit de place à 300 € pour le traiteur durant la fête de la musique du 21 juin.

Après le règlement par le traiteur, le conseil municipal décide de reverser cette somme à l'association « la patte d'oie » sous forme de subvention exceptionnelle.

III –Emprunt Lotissement « les Terriers 4 »

2022-038

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a sollicité des organismes bancaires, pour obtenir des propositions d'emprunts, pour la réalisation des travaux de viabilisation du futur lotissement « Les Terriers 4 ».

Le montant de la dette serait de 300 000 € et la préférence se porte sur un taux fixe.

La Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, ont fait des offres.

Le Maire propose de retenir celle du C.A, au taux de 0,86 % sur 24 mois, avec une échéance trimestrielle de 645 €.

IV- Questions diverses

La commune a obtenu 53 225 € de subvention pour le plateau multisports. Les devis seront signés pour un début de travaux à l'automne.

Recrutement en contrat d'un nouvel agent des services techniques suite à l'arrêt de travail d'un agent

Les délibérations numérotées 2022-036 à 2022-037 sont dans ce compte-rendu. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

Prochaine réunion lundi 20 juin 2022 à 20h15.

Le Maire

Roger LARGEAUD